

NATURE DU PRIX

Les Prix Janine-Sutto visent à souligner l'apport de l'art sous toutes ses formes comme outil de sensibilisation et d'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Ces Prix ont comme objectif de valoriser et de reconnaître les démarches artistiques des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et ainsi promouvoir une image positive de la différence.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Catégorie « Artiste »

Ce prix récompense le talent et la pratique artistique d'une personne adulte vivant avec une déficience intellectuelle.

- ✓ Toutes les formes d'art sont admissibles : arts du cirque; arts visuels; arts numériques; cinéma et vidéo; danse; littérature; musique; théâtre
- ✓ L'artiste doit être résident de Montréal
- ✓ Les personnes qui ont déjà reçu le prix peuvent se présenter de nouveau si le projet soumis est différent
- ✓ L'œuvre ou la démarche artistique doit avoir eu lieu en 2014 et 2015, mais peut avoir débuté avant et être toujours en cours

Catégorie « Projet artistique amateur »

Ce prix récompense un projet artistique dont les personnes vivant avec une déficience intellectuelle sont les principaux participants. Ce projet peut avoir été mis sur pied par un individu, un organisme artistique, communautaire ou autre.

- ✓ Le projet artistique amateur doit s'adresser à des groupes favorisant l'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle
- ✓ Toutes les formes d'art sont admissibles : arts du cirque; arts visuels; arts numériques; cinéma et vidéo; danse; littérature; musique; théâtre
- ✓ Projets se sont déroulés à Montréal
- ✓ Les organismes qui ont déjà reçu le prix peuvent se présenter de nouveau si le projet soumis est différent
- ✓ La démarche artistique doit avoir eu lieu en 2014 et 2015, mais peut avoir débuté avant et être toujours en cours

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont évaluées par un jury composé de 6 personnes issues des milieux communautaire, culturel et artistique et est présidé par Mme Janine Sutto.

- La qualité artistique du projet ou de la démarche artistique
- Le caractère novateur, l'originalité du projet ou de la démarche artistique
- L'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle
- Le rayonnement dans la communauté (partenaires, diffusion, publics joints)

POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

- Remplir le formulaire d'inscription et de faire parvenir :
 - par courriel à l'adresse suivante : sensibilisation@amdi.info ou
 - par la poste en **6 copies** à l'adresse suivante :
633, boul. Crémazie Est, bureau 100, Montréal, Qc. H2M 1L0.
Le formulaire interactif se trouve sur le site web de l'AMDI : www.amdi.info, sous l'onglet « activités et sensibilisation »
- Curriculum vitae ou porte-folio
- Tous documents pertinents à l'analyse de la candidature (photos, audio, vidéo, revue de presse, etc.)

**Le formulaire ainsi que les dossiers des candidatures doivent être reçus au plus tard
le 25 janvier 2016 à 17 h (le cachet de poste en faisant foi).**

Note : Tous dossiers jugés incomplets pourront être refusés sans justification.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis le **mercredi 2 mars 2016**, dans le cadre de l'événement D'un œil différent, à l'Écomusée du fier monde (2050, rue Amherst, Montréal). Le prix Catégorie « Artiste » ainsi que le prix catégorie « Projet artistique amateur » sont assortis d'une bourse offerte par le réseau Accès Culture de la Ville de Montréal ainsi qu'une œuvre d'art.

Les candidats autorisent l'AMDI à utiliser et à diffuser, quels que soient le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature et les images captées lors de la remise des prix, à des fins de promotion des Prix Janine-Sutto.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec :

AMÉLIE GUINDON

Coordonnatrice, intégration et sensibilisation
514 381-2300, poste 28 | sensibilisation@amdi.info